

Un partenariat public-privé entre
Le République Togolaise et ARISE IIP

**UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL INTÉGRÉ
DE 400 HECTARES, AVEC UN GUICHET UNIQUE**

+228 22 53 01 70 | pia@arisenet.com | www.pia-togo.com

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBÉ

**CAMPAGNE NATIONALE
DE CHIRURGIE
CARDIOVASCULAIRE**

03 - 15 MAI 2026
HÔPITAL DOGTIA-LAFÉ

SALVER DES VIES POUR REDONNER ESPOIR.

NOUS PARTENAIRES ET MÉCÈNES

La Nouvelle République

Tri-hebdomadaire d'informations, d'analyses et de publicité
Au service du développement

BB Lomé signe le grand retour de la célèbre bière Eku Bavaria

P.2



PROJET SWEDD+

“ÉCOLE DE LA CHANCE”

Page 3

La grande ambition sociale portée par Faure Gnassingbé en faveur de la jeunesse féminine

● *Première étape : une formation gratuite aux métiers professionnels pour 1 500 jeunes filles vulnérables à Lomé*

Nouvelle Recette encore PETILLANTE

Tu GOÛTES! Tu es FAN!

400+ FCFA BOUTEILLE

Faure Gnassingbé : «Rassembler notre population, c'est ensuite lutter contre la pauvreté et contre les inégalités. C'est permettre à chacun de trouver sa place dans la société».

Éditorial L'avenir s'écrit au féminin



Dans le paysage actuel des politiques publiques en Afrique de l'Ouest, rares sont les initiatives qui s'imposent avec autant de netteté comme un signal politique et social fort. Le lancement de « École de la Chance », dans le cadre du programme SWEDD+, s'inscrit précisément dans cette catégorie d'actions qui dépassent le simple registre technique de la formation pour toucher à une ambition plus profonde, celle de la transformation structurelle du destin des jeunes filles vulnérables. Derrière ce programme, il y a une vision assumée de l'État social, où l'inclusion ne se limite pas à des intentions déclaratives, mais se matérialise par des dispositifs concrets, ciblés et immédiatement opérationnels. Le choix de former 1 500 jeunes filles dans des métiers porteurs n'est pas anodin. Il traduit une lecture lucide des réalités socioéconomiques, mais aussi une volonté politique de répondre par l'action, là où trop souvent les diagnostics restent sans suite. Cette orientation porte l'empreinte d'une gouvernance qui place le capital humain au centre de son architecture de développement. Sous l'impulsion du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, la politique sociale togolaise s'affirme de plus en plus comme une politique de projection, projection vers l'autonomie, vers la dignité économique, et vers la capacité des jeunes filles à se reconstruire par le travail et la compétence. Ce qui frappe également dans ce programme, c'est la cohérence entre la vision et l'outil. Les métiers retenus ne relèvent pas du hasard, mais d'une lecture fine des économies urbaines réelles, coiffure, couture, esthétique, broderie. Autant de secteurs où l'accès est rapide, mais où la valeur ajoutée dépend fortement de la qualification. En structurant ces compétences, l'État ne fait pas que former, il formalise des savoir-faire, il crédibilise des trajectoires économiques, il ouvre des portes là où il n'y avait souvent que de l'informel. Il y a aussi, dans cette initiative, une forme de pragmatisme assumé. Plutôt que des dispositifs lourds et théoriques, c'est une approche courte, intensive et orientée résultat qui est privilégiée. Trois à six mois pour changer une trajectoire de vie, le pari est ambitieux, mais il est surtout révélateur d'un choix stratégique clair, celui de l'efficacité sociale mesurable. Au-delà des chiffres et des dispositifs, « École de la Chance » s'impose comme un symbole politique. Celui d'un État qui choisit de parier sur ses jeunes filles, non comme bénéficiaires secondaires des politiques de développement, mais comme actrices centrales de la transformation économique et sociale. Cette initiative apparaît comme une affirmation de volonté, celle de ne laisser aucune trajectoire féminine en suspens lorsqu'une alternative de reconstruction est possible.

Eli GOKA-ADOKANU

BB Lomé signe le grand retour de la célèbre bière EKU Bavaria

BB Lomé signe le grand retour de la célèbre bière EKU Bavaria sur les chaînes de production locales. Après plusieurs années d'absence, cette relance marque une nouvelle étape pour une marque profondément ancrée dans les habitudes de consommation et les traditions festives togolaises.



Depuis les années 1980, EKU Bavaria est reconnue pour son héritage issu de la grande tradition brassicole allemande. Mais au Togo, la marque représente bien davantage qu'une simple bière importée. Elle évoque des souvenirs, des célébrations familiales et des moments de partage transmis de génération en génération. Aujourd'hui, BB Lomé redonne vie à cette référence emblématique grâce à une production assurée localement par des maîtres brasseurs togolais. Une démarche qui allie le prestige in-

ternational de la recette originale au savoir-faire national.

« Le goût que vous attendiez est enfin de retour. Et cette fois, il est produit chez nous, au Togo », souligne la société dans sa communication autour du lancement.

La nouvelle EKU Bavaria est élaborée avec des ingrédients soigneusement sélectionnés et un procédé de brassage respectant les standards de qualité qui ont construit la réputation de la marque. Selon BB Lomé, cette bière blonde révèle « toute sa finesse et sa qualité exceptionnelle » grâce à l'expertise des brasseurs togolais.

Disponible en bouteille consignée de 50 cl avec un taux d'alcool de 5,7 %, EKU Bavaria se positionne comme une bière premium pensée pour accompagner les moments importants de la vie

sociale et familiale.

Mariages, dots, fiançailles, retrouvailles entre proches ou célébrations communautaires : la marque entend conserver sa place privilégiée lors des grands rassemblements. Sa présence autour des tables festives symbolise l'union, la convivialité et le partage.

« Une bière pensée pour accompagner vos plus grands moments », affirme BB Lomé, qui présente également EKU comme « l'écho des grands moments ».

Au-delà de son retour commercial, cette reprise de la production locale traduit également la volonté de renforcer l'industrie brassicole togolaise et de valoriser les compétences locales. Chaque bouteille raconte ainsi l'histoire d'une recette venue de Bavière, réinterprétée et sublimée par les mains expertes des brasseurs togolais.

Avec cette relance, BB Lomé espère séduire aussi bien les consommateurs nostalgiques de la marque que les jeunes générations en quête de produits alliant authenticité, qualité et identité locale.

Gabriel BLIVI

RAPPORT GEM 2026 DE L'UNESCO

Le Togo enregistre des progrès notables en matière d'éducation

Le Togo figure parmi les pays mis en avant dans le dernier Rapport mondial de suivi de l'éducation (GEM 2026), publié par l'UNESCO dans le cadre du suivi international des politiques éducatives. Le document souligne les avancées notables du pays en matière d'accès à l'éducation et d'amélioration des indicateurs de scolarisation, fruit de plusieurs réformes structurelles engagées depuis plus d'une décennie.



Selon les conclusions du rapport, le pays ouest-africain se distingue par une dynamique positive en matière de maintien des enfants à l'école, notamment grâce à des politiques publiques ciblées sur la réduction des barrières financières et sociales à l'éducation.

Dans cette dynamique, le GEM 2026 met en avant la progression

continue du taux de scolarisation, en particulier au niveau primaire. L'élargissement progressif de l'offre scolaire sur l'ensemble du territoire national a contribué

à rapprocher l'école des communautés, favorisant ainsi une hausse régulière du nombre d'enfants inscrits et une meilleure couverture éducative.

Le rapport souligne également les efforts entrepris pour renforcer l'accessibilité de l'éducation, notamment à travers des mesures visant à alléger le coût de la scolarité pour les ménages. Ces ini-

tiatives ont permis de limiter les abandons scolaires et d'améliorer la rétention des élèves, en particulier dans les premières années de scolarisation.

Par ailleurs, le GEM 2026 note des avancées encourageantes en matière d'inclusion, notamment pour les filles, dont la présence à l'école s'est améliorée au fil des années. Cette évolution est présentée comme un signe positif des politiques d'équité mises en œuvre, même si des disparités subsistent entre zones rurales et urbaines.

Enfin, le rapport conclut que le Togo s'inscrit dans une trajectoire globalement positive en matière d'éducation. Si des défis persistent, notamment sur la qualité des apprentissages, les progrès enregistrés en termes d'accès et de maintien à l'école témoignent d'une transformation progressive du système éducatif et d'une consolidation des acquis vers les objectifs internationaux à l'horizon 2030.

Gabriel BLIVI

PROJET SWEDD+

“École de la Chance” : la grande ambition sociale portée par Faure Gnassingbé en faveur de la jeunesse féminine

- *Première étape : une formation gratuite aux métiers professionnels pour 1 500 jeunes filles vulnérables à Lomé*

À travers une nouvelle initiative d'insertion socioéconomique des jeunes filles vulnérables, le gouvernement togolais, avec l'appui de la Banque mondiale, met en place une phase pilote de formation professionnelle gratuite destinée à 1 500 jeunes filles dans le District Autonome du Grand Lomé (DAGL). Cette initiative s'inscrit dans une logique de réduction des inégalités d'accès à la formation et de promotion de l'autonomisation économique féminine, en particulier dans les zones urbaines où le chômage des jeunes reste élevé.

Ce programme, intitulé « École de la Chance », s'inscrit dans le cadre du Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique en Afrique subsaharienne plus (SWEDD+). Il est porté par le ministère de la Planification du Développement, en collaboration avec le ministère délégué chargé de la Jeunesse et des Sports ainsi que l'Union des Chambres Régionales de Métiers (UCRM). Il vise à structurer un dispositif de formation court, pratique et orienté vers l'insertion professionnelle immédiate, en mobilisant des centres de formation qualifiés et des ateliers artisanaux expérimentés.

Une initiative portée par la vision sociale du Président du Conseil

Cette action s'inscrit dans la continuité des réformes sociales engagées par les autorités togolaises en matière d'inclusion et de développement du capital humain. Elle est mise en œuvre sous l'impulsion du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, dont la stratégie de gouvernance met l'accent sur la réduction de la pauvreté, la promotion de l'égalité des chances et le renforcement de l'autonomie économique des femmes.

Dans cette perspective, l'« École de la Chance » apparaît comme un instrument opérationnel de cette politique sociale, traduisant une volonté de transformer les dispositifs de formation en leviers concrets d'insertion. L'accent est mis sur les jeunes filles issues de milieux vulnérables, souvent exclues des circuits classiques de formation et d'emploi, afin de leur offrir une seconde opportunité d'intégration socioéconomique.

Une réponse au chômage et à la vulnérabilité des jeunes filles

Le projet cible spécifiquement les jeunes filles âgées de 18 à 24 ans confrontées au chômage, à la déscolarisation ou à l'absence de qualification professionnelle. Il prend également en compte celles qui ont interrompu leur parcours de formation dans des métiers techniques ou artisanaux, afin de leur permettre de finaliser ou de réorienter leur apprentissage. L'approche repose sur des formations intensives de trois à six mois, centrées sur l'acquisition de compétences pratiques immédiatement exploitables sur le marché du travail. L'objectif est double : faciliter l'insertion professionnelle rapide et encourager la création de petites activités génératrices de revenus. Cette orientation répond à un besoin structurel d'employabilité dans un contexte où une grande partie de la jeunesse féminine reste en marge du marché du travail formel.

Des métiers porteurs ciblés

La phase pilote sera déployée exclusivement dans le District Autonome du Grand Lomé, zone urbaine où la demande en services artisanaux et esthétiques est particulièrement dynamique. Les formations seront assurées par des centres spécialisés et des ateliers professionnels sélectionnés sur la base de critères de compétence, d'expérience et de capacité d'encadrement. Les métiers retenus couvrent des secteurs traditionnellement porteurs pour l'entrepreneuriat féminin. Il s'agit notamment de la couture dame africaine, de la mercerie et de la broderie, qui constituent des activités artisanales

à forte demande locale. S'ajoutent les métiers de la coiffure et de la tresse, ainsi que la confection de perruques, qui connaissent une croissance soutenue dans les centres urbains. Enfin, les filières de l'esthétique, incluant le maquillage, la pédicure et la manucure, offrent des opportunités rapides de revenus, notamment dans les services à la personne.

Conditions de candidature pour les apprenantes

Les candidatures sont ouvertes aux jeunes filles de nationalité togolaise âgées de 18 à 24 ans, sans emploi et disponibles pour suivre l'ensemble du parcours de formation. L'initiative inclut également les jeunes filles déscolarisées ou celles ayant déjà amorcé une formation professionnelle sans pouvoir la finaliser.

Les dossiers exigés comprennent une pièce d'identité officielle valide, telle que la carte nationale d'identité, la carte biométrique e-ID, la carte d'électeur ou toute autre pièce reconnue par l'administration. Les candidates doivent également fournir une attestation scolaire pour celles ayant interrompu leur scolarité, ou une attes-



mai 2026

Les dépôts de candidatures sont ouverts du 6 au 20 mai 2026 dans plusieurs points de réception répartis dans le Grand Lomé afin de faciliter l'accès au programme. Il s'agit notamment des Chambres communales de métiers, de la Chambre régionale de métiers du Grand Lomé à Bè-Château, de l'UCRM à Casablanca, ainsi que de plusieurs structures de jeunesse situées à Amadahomé, Adetikopé, Togblékopé et Avédji. Les inscriptions peuvent être effectuées pendant les jours ouvrables, entre 7h00 et 12h00, puis de 14h30 à 17h30. En complément du dépôt physique, un système d'inscription en ligne via code QR est mis à disposition afin de moderniser et de faciliter le processus. Les autorités ont insisté sur le caractère entièrement gratuit de la procédure, afin de garantir une égalité d'accès à toutes les candidates.

disposer de formateurs qualifiés, d'équipements adéquats et d'une capacité d'accueil suffisante pour assurer un encadrement de qualité. Une attention particulière est accordée à l'accessibilité des infrastructures pour les personnes en situation de handicap, afin de promouvoir une formation inclusive.

Les dossiers à soumettre comprennent les documents d'agrément, les diplômes du responsable du centre, un curriculum vitae détaillant l'expérience de la structure ainsi que les CV des formateurs mobilisables. Ces exigences visent à garantir un haut niveau de qualité dans la mise en œuvre des formations.

Une initiative structurante pour l'inclusion sociale et économique

Avec le programme « École de la Chance », les autorités togolaises entendent renforcer durablement les mécanismes d'inclusion sociale et économique, en particulier en faveur des jeunes filles. L'initiative s'inscrit dans une vision de développement centrée sur le capital humain, où la formation professionnelle constitue un levier essentiel de transformation sociale.

Elle traduit également la volonté du gouvernement, sous la conduite du Président du Conseil Faure Gnassingbé, de renforcer les politiques publiques en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des chances. En offrant des compétences concrètes et immédiatement mobilisables, le programme ambitionne de réduire la dépendance économique et de favoriser l'émergence d'un tissu entrepreneurial féminin plus dynamique.

À terme, cette phase pilote pourrait servir de modèle pour une extension progressive à d'autres régions du pays, en fonction des résultats obtenus, de l'impact sur l'insertion professionnelle et de la capacité du dispositif à générer des revenus durables pour les bénéficiaires.

Les centres de formation également appelés à candidater

En parallèle de l'appel destiné aux bénéficiaires, les centres de formation professionnelle sont invités à soumettre leurs candidatures afin de participer à la mise en œuvre du programme. Cette approche vise à mobiliser un réseau de

structures qualifiées capables d'assurer un encadrement technique et pédagogique adapté. Les centres candidats doivent être légalement reconnus et justifier d'une expérience d'au moins cinq années dans la formation professionnelle. Ils doivent également



tation de formation pour celles en reconversion professionnelle. Ces éléments permettent d'évaluer le profil des bénéficiaires et de garantir une sélection transparente et équitable.

Dépôt des dossiers jusqu'au 20

Gabriel BLIVI

La Nouvelle République
Tribune d'informations, d'analyses et de publicité

Récépissé N° 0662/17/10/25
Journal La Nouvelle République
Édité, par BKG Communication
SARL U
Tél : 00228 92 49 93 83
71908670/90144815
Email : gabrielblivi@gmail.com
Siège: Agoè Cacaveli

Directeur Général
BLIVI Kpakpo
Directeur de Publication
AFANOU Yawovi Midodji

Redacteur en chef
Eli Goka-Adokanou

Rédaction
Gabriel BLIVI
Prudence AFANOU
Charles AYI
Robert A.
Infographie : Lord Germann
Imprimerie : Direct Print

Faure Gnassingbé préside un Conseil des ministres axé sur la sûreté nucléaire et le climat

Réuni le 6 mai 2026 à Lomé sous la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé, le Conseil des ministres a adopté deux projets de loi, un décret et procédé à plusieurs nominations dans l'administration territoriale et ministérielle. Les travaux ont notamment porté sur le renforcement du cadre juridique national en matière de sûreté nucléaire et de gouvernance environnementale.

Au titre des projets de loi, le gouvernement a approuvé l'adhésion du Togo à deux conventions internationales relatives à la gestion des déchets radioactifs et à la réparation des dommages nucléaires. Ces textes, adoptés à Vienne en 1997, visent à garantir une meilleure sécurité nucléaire, à prévenir les risques liés aux matières radioactives et à faciliter l'accès du pays aux méca-

nismes internationaux de coopération et de financement en cas d'accident nucléaire.

Le Conseil a également adopté le décret portant création et fonctionnement du « Fonds vert Togo », un mécanisme destiné à mobiliser et centraliser les financements en faveur des projets environnementaux et climatiques. Ce nouvel instrument ambitionne de renforcer la lutte contre les



effets des changements climatiques, de promouvoir les énergies renouvelables et de soutenir une croissance durable et inclusive. Enfin, plusieurs nominations ont été opérées au

sein de l'administration publique, notamment dans les préfectures et au ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ces désignations traduisent la volonté des autorités de

consolider la gouvernance territoriale et de renforcer l'efficacité de l'action administrative à travers le pays.

Communiqué

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 06 MAI 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 6 mai 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil.

Au cours des travaux, le Conseil a examiné et adopté deux (2) projets de loi, un (1) décret et procédé à des nominations.

1. Au titre des projets de loi

Le Conseil des ministres a adopté deux (2) projets de loi autorisant respectivement :

- l'adhésion du Togo à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, adoptée à Vienne, en Autriche, le 5 septembre 1997 ;
- la ratification de la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires, adoptée à Vienne, en Autriche, le 12 septembre 1997.

Ces deux (2) instruments juridiques internationaux s'inscrivent dans la politique du gouvernement visant à encadrer l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie nucléaire.

La première convention vise à garantir un niveau élevé de sûreté dans la gestion des déchets radioactifs à l'échelle mondiale et

à prévenir tout risque d'accident radiologique. L'adhésion à cette convention permettra au Togo de bénéficier d'une coopération technique internationale et de mieux faire face aux risques de trafic de déchets nucléaires sur le territoire national.

La seconde établit un régime international de responsabilité fondé sur la solidarité entre États, garantissant une indemnisation adéquate des victimes en cas de décès, de dommages corporels ou matériels et d'atteintes à l'environnement consécutifs à un accident nucléaire grave. Sa ratification ouvre à notre pays l'accès au mécanisme complémentaire de financement international pour la gestion des sinistres majeurs.

Par cette adhésion et cette ratification, notre pays renforce son dispositif juridique en matière de sûreté nucléaire et consolide son accès aux mécanismes internationaux de coopération et de financement.

Le Président du Conseil a, à cet effet, instruit les ministres concernés d'accélérer l'opérationnalisation complète de l'autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaire.

Aussi, a-t-il instruit d'identifier de manière exhaustive les risques réels auxquels notre pays est exposé en vue de procéder à l'élaboration et à l'adoption des autres textes législatifs et réglementaires y afférents.

2. Au titre des décrets

Le Conseil des ministres a adopté le décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Fonds Vert Togo

Ce décret s'inscrit dans la dynamique de renforcement de la gouvernance environnementale et d'adaptation des instruments nationaux aux enjeux croissants liés aux changements climatiques et à la finance verte. Il procède à la transformation du Fonds national de l'environnement en un mécanisme modernisé, dénommé « Fonds vert Togo », destiné à améliorer la mobilisation, la gestion et l'allocation des ressources financières en faveur de l'environnement et du climat.

Le Fonds vert Togo constitue un guichet unique national destiné à mobiliser, centraliser et orienter les financements publics et privés, nationaux et internationaux, au profit de projets à fort impact environnemental, social et économique. Il contribuera notamment à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre les effets du changement climatique, à la promotion des énergies renouvelables ainsi qu'au renforcement de la résilience des populations.

L'adoption de ce décret traduit la volonté du gouvernement de doter notre pays d'un instrument crédible, attractif et conforme aux standards internationaux, en vue de

faciliter l'accès aux financements climatiques et de soutenir une croissance durable et inclusive.

3. Au titre des nominations

Pour le compte du ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme :

Monsieur Meindou LEBIGAZA est nommé secrétaire général du ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Pour le compte du ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et de la chefferie coutumière :

- le Colonel (R) KONDI Kidighan est nommé préfet de l'Oti ;
- le Commissaire divisionnaire (R) BALATE Mikidjièbe est nommé préfet de Kpendjal ;
- le Colonel (R) AZIABA Ayi Sessi est nommé préfet de Doufelgou ;
- le Colonel AKPAMOURA Koffi est nommé préfet de Dankpen ;
- Monsieur ANAKPA Mani est nommé préfet de Blitta ;
- le Chef d'Escadron AGOH Mazamesso est nommé préfet de Mô ;
- le Colonel (R) GNAKOU Aloègnim est nommé préfet de Haho ;
- Monsieur GAVLO Komi Amen Martin est nommé préfet d'Amou ;
- le Colonel (R) GNAKOFRE Yao est nommé préfet du Moyen-Mono.

Fait à Lomé, le 6 mai 2026



Un partenariat public-privé entre
Le République Togolaise et ARISE IIP



UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL INTÉGRÉ DE 400 HECTARES, AVEC UN GUICHET UNIQUE



+228 22 53 01 70 | pia@arisenet.com | www.pia-togo.com

MILIEU URBAIN

Le taux de desserte en eau potable qui transforme la vie des habitants

Dans les villes togolaises, l'accès à l'eau potable suit une dynamique d'amélioration régulière. Il est rassurant lorsqu'on le compare à l'ambition du pays, qui est de parvenir à un accès universel à l'eau potable d'ici quelques années. Les réalisations, à coups de milliards de francs CFA, en témoignent.

Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain représente la part des habitants des villes qui ont accès à une eau propre, sûre et disponible à proximité de leur lieu de vie.

Cette eau provient généralement de robinets, de bornes-fontaines ou de systèmes d'adduction sécurisés. Elle est contrôlée et répond à des normes sanitaires, ce qui la distingue des sources d'eau non traitées ou incertaines,

susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé des populations.

Un taux attendu à 76 %

Le taux de desserte en milieu urbain s'est établi à 72 % en 2024. En 2025, soit l'année suivante, il a progressé d'un point pour atteindre 73 %.

Ce taux devrait atteindre 76 % en 2026, selon les projections du ministère en charge du secteur. En d'autres termes, lorsque le

taux est de 72 %, cela signifie que 72 personnes sur 100 vivant en zone urbaine peuvent accéder à une eau potable sans difficulté majeure.

C'est le signe que l'eau potable est accessible à un nombre croissant de citoyens. Le passage de 72 % à 76 % en trois ans indique que des milliers d'habitants supplémentaires auront accès à ce service essentiel. À bien y réfléchir, l'amélioration observée dans les chiffres résulte de l'extension des réseaux de distribution, de la construction de nouvelles infrastructures et de la réhabilitation des installations existantes. Pour les habitants, cela signifie concrètement moins de distances à parcourir pour se procurer de l'eau,

moins de temps perdu dans les files d'attente et une disponibilité plus régulière de cette ressource indispensable dont on ne saurait se passer.

Essentielle pour une qualité de vie

L'eau, c'est la vie. L'augmentation du taux de desserte a donc des conséquences directes sur le quotidien des usagers. Elle améliore les conditions d'hygiène. Se laver, cuisiner ou entretenir son cadre de vie devient plus simple lorsque l'eau potable est accessible, et surtout à moindre coût.

Elle contribue également à réduire les risques de maladies liées à l'eau insalubre. En consommant une eau de

meilleure qualité, les populations se protègent contre de nombreuses infections, ce qui allège la pression sur les structures de santé.

Dans les foyers, cette évolution modifie aussi l'organisation du temps. Les tâches liées à la recherche d'eau diminuent, ce qui libère de l'énergie pour d'autres activités tout aussi importantes.

L'objectif de 76 % en 2026 montre une volonté d'accélérer le rythme. Il traduit un engagement à étendre davantage les réseaux et à rapprocher encore plus l'eau potable des populations urbaines. La détermination du Togo devrait lui permettre d'atteindre ce nouvel objectif.

TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

L'informel savamment structuré au Togo

Une part importante de l'activité économique nationale repose sur des micro-activités, des artisans, des commerçants ou des travailleurs indépendants de nos jours. Ces acteurs constituent la base du tissu économique. Plusieurs initiatives sont mises en place pour les intégrer progressivement dans un cadre plus structuré

La structuration de l'économie informelle est nécessaire pour plusieurs raisons. D'abord, elle permet de protéger les acteurs économiques, en leur donnant accès à la sécurité sociale, au financement et à des outils de gestion adaptés.

Ensuite, elle facilite leur intégration dans le système légal et fiscal, réduisant les risques liés à l'activité non déclarée et créant un cadre stable pour la croissance. Aussi, elle offre une visibilité sur l'activité économique réelle du pays, ce qui permet à l'État de mieux planifier les politiques publiques, d'améliorer l'accès aux services et de stimuler l'investissement. Le point de départ de cette structuration passe par la fiscalité.

Des réformes fiscales qui posent les bases

La taxe professionnelle unique (TPU) simplifie l'enregistrement des micro-entreprises, longtemps restées invisibles au regard de l'administration fiscale. Parallèlement, la plateforme électronique « e-impôt » permet de déclarer et de payer ses taxes en ligne, réduisant les obstacles et incitant les petits opérateurs à se formaliser.

Il est important de retenir que ces dispositifs ne se contentent pas de collecter des revenus pour l'État : ils instaurent un cadre légal clair, qui sert de fondation pour la formalisation et l'accompagnement des acteurs de l'informel.

Cette volonté de formalisa-

tion s'accompagne d'un assouplissement notable dans la création d'entreprises. Grâce à la modernisation du Centre de formalités des entreprises (CFE) et aux réformes du climat des affaires, 14 919 entreprises ont été créées en 2024. La dynamique s'est poursuivie en 2025 avec 14 202 nouvelles structures.

Ces chiffres traduisent une progression constante depuis 6 ans, avec plus de 10 000 nouvelles entreprises chaque année, révélant l'engagement des autorités à transformer l'économie informelle en un tissu entrepreneurial solide et formalisé.

La microfinance, moteur de l'économie de proximité

Pour accompagner cette dynamique, l'inclusion financière joue un rôle clé. Les institutions de microfinance, par exemple, permettent aux micro-entrepreneurs d'accéder à des crédits, à l'épargne et à des solutions de financement adaptées à leurs besoins.

Au Togo, 4,69 millions de personnes bénéficient de services de microfinance, avec un encours de crédits total de 352,1 milliards de francs CFA, fin 2025.

La transformation numérique est également un levier puissant pour structurer l'économie informelle. Des programmes comme ProDigiT forment plus de 20 000 personnes, dont 7 200 femmes, à des compétences numériques et accompagnent la digitalisation de 250 petites entreprises. La Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo) a, en parallèle, lancé en 2023 le projet Lon'Kèlèw, visant à renforcer les capacités digitales de 500 entreprises, en partenariat avec Expertise France et l'Agence française de développement.

Cette transformation s'étend même à l'administration publique. Le lancement d'un portail national des services publics en ligne permet aux citoyens et aux entreprises de suivre leurs démarches et de régler leurs obligations sans se

déplacer.

L'AMU, un filet de sécurité pour l'informel

La protection sociale complète ce dispositif. L'extension de l'assurance maladie universelle (AMU) aux travailleurs non-salariés constitue une avancée majeure. Désormais, commerçants, artisans, transporteurs et autres acteurs de l'informel peuvent accéder à une couverture santé adaptée, avec des cotisations flexibles et la possibilité d'inclure jusqu'à 6 ayants droit. Grâce à une plateforme numérique, l'inscription est simplifiée, sécurisant à la fois les revenus et la santé des acteurs, et encourageant leur entrée dans un cadre formel.

Ainsi, l'économie informelle au Togo n'évolue plus en marge, mais progressivement sous un cadre structuré et coordonné. Fiscalité simplifiée, formalisation des entreprises, microfinance, digitalisation et protection sociale se combinent pour offrir aux micro-entrepreneurs un environnement sécurisé, organisé et performant.

TUNISIE

L'ONU dénonce la répression contre la société civile et les médias

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exigé jeudi que la Tunisie mette fin à la répression croissante visant les organisations de la société civile, les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les figures de l'opposition.

« La répression continue et les restrictions imposées à l'espace civique par les autorités tunisiennes portent atteinte aux droits des personnes protégés par la Constitution du pays et à ses obligations internationales en matière de droits de l'homme », a déclaré Volker Turk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans un communiqué. Sa déclaration fait suite à la suspension temporaire, cette semaine, de la section locale de l'ONG internationale Avocats sans frontières par les autorités tunisiennes, quelques jours après qu'une autre organisation de premier plan, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, eut fait l'objet d'une mesure similaire.

Avocats sans frontières a indiqué à l'AFP avoir reçu une suspension de 30 jours, sans toutefois four-

nir de détails sur les motifs invoqués.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a indiqué que les autorités tunisiennes invoquent souvent des irrégularités en matière de financement et d'audit pour justifier ces suspensions.

« Nous observons une tendance croissante selon laquelle les autorités tunisiennes recourent à des sanctions imposées par la justice pour restreindre l'exercice du droit à la liberté d'association, en ne tenant que très peu compte des principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité requis pour que de telles limitations soient admissibles », a déclaré Volker Turk.

Les médias dans le viseur des autorités

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits



de l'homme a également souligné que, parallèlement, le gouvernement tunisien imposait des restrictions de plus en plus sévères aux médias.

À la fin du mois dernier, le journaliste tunisien Zied el-Heni, qui avait critiqué les décisions de justice à l'encontre de collègues des médias et des juges impliqués, a été arrêté pour avoir causé « un préjudice à autrui » et porté atteinte à leur réputation, a déclaré son avocat à l'AFP.

Zied El-Heni est toujours en détention provisoire, a indiqué le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, ajoutant que 28 autres journalistes avaient été arrêtés l'année dernière et condamnés à diverses

peines de prison pour des faits liés à leurs activités professionnelles.

Ces arrestations, a-t-il précisé, s'appuyaient, entre autres, sur les dispositions d'un décret-loi de 2022 intitulé « Lutte contre les crimes liés aux systèmes d'information et de communication ».

« J'exhorte les autorités tunisiennes à libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues ou emprisonnées pour avoir exprimé leurs opinions, protégées par le droit international des droits de l'homme, et à lever toutes les restrictions arbitraires à la liberté d'expression et d'association », a déclaré Volker Turk.

« Les restrictions aux li-

bertés fondamentales doivent rester exceptionnelles, fondées sur une loi claire, nécessaires et proportionnées à la poursuite d'un objectif légitime, non discriminatoires et accompagnées d'une procédure régulière et d'un contrôle judiciaire effectif », a-t-il ajouté.

« Le respect de l'État de droit en Tunisie nécessite des garanties institutionnelles plus solides, la protection de l'espace civique et une réforme législative inclusive et fondée sur les droits, conformément aux engagements internationaux du pays en matière de droits de l'homme. »

En 2026, la Tunisie figure au 136ème rang (sur 180 pays) dans le classement Reporters Sans Frontières (RSF) sur la liberté de la presse. L'ONG internationale indique que les décisions du président Kaïs Saïed, depuis son arrivée au pouvoir en octobre 2019, font craindre un recul de la liberté de la presse dans le pays.

ESPAGNE

La propagation de l'Hantavirus inquiète les habitants de Tenerife

Alors que le paquebot de croisière touché par une épidémie de Hantavirus fait route vers le sud de Tenerife, les habitants de l'île s'inquiètent d'une propagation du virus.

Le sort du MV Hondius a suscité l'inquiétude internationale après le décès de trois personnes voyageant à bord du navire, bien que les autorités sanitaires aient minimisé les craintes d'une épidémie mondiale plus large due au virus, qui est moins contagieux que le Covid.

« Évidemment, les gens sont très inquiets après tout ce qui s'est déjà passé avec

le coronavirus et tout ça, donc ils se demandent un peu si la même chose va encore arriver ou non, qui sait ? Parce qu'on pensait aussi que cela ne nous atteindrait pas, et regardez à quelle vitesse cela s'est propagé. », a déclaré Cristo Alvarez, livreur de gaz.

Les personnes soupçonnées d'avoir contracté le virus sont actuellement soignées ou placées en isolement en Grande-Bretagne, en



Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse et en Afrique du Sud. L'hantavirus est une maladie respiratoire rare qui se transmet généralement par des rongeurs infectés et peut provoquer des troubles respiratoires et cardiaques ainsi que des

fièvres hémorragiques.

« Logiquement, ce n'est pas une bonne nouvelle. Ce que nous souhaitons vraiment, c'est que des touristes en bonne santé arrivent ici, mais quoi qu'il en soit, nous sommes

convaincus qu'il s'agit simplement d'une procédure logistique et que tout finira par s'arranger, évidemment. », a dit Mayte Gonzalez, directrice de l'hôtel Médano.

Il n'existe ni vaccin ni traitement curatif connu, ce qui signifie que la prise en charge consiste uniquement à tenter de soulager les symptômes.

La souche détectée à bord du navire Hondius était une souche rare connue sous le nom de virus des Andes, qui peut se transmettre entre humains.

Castel Beer

TOUJOURS TRAVAIL
**MÉRITE
SA BIÈRE**

**500*
FCFA**
BOUTEILLE
50 CL

PREMIUM BEER
Castel Beer
AFRICAN TASTE INTENSE FLAVOUR
BIÈRE BLONDE

BRASSÉE SOUS LICENCE INTERNATIONALE
BREWED UNDER INTERNATIONAL LICENSE

BB LOMÉ S.A.
www.bb-lome.com

Disponible en bouteille verre consigné 50cl

18

*Prix de vente détail conseillé. • A consommer avec modération.

L'actualité

continue sur :

www.lanouvellerepublique.net